



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69346

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité de réviser la nomenclature des actes infirmiers. En effet, la demi-heure de soins infirmiers est cotée pour 3 coefficients, quelle que soit la nature des actes. Or, cette cotation unique ne tient pas compte de la variété des situations, selon la nature de la prescription, la technicité de l'acte et sa pénibilité en fonction de l'état du patient. Une cotation graduée, à l'instar de ce qui existe pour les kinésithérapeutes, permettrait de mieux prendre en compte la réalité des pratiques et de porter le seuil d'efficience à un niveau plus adapté aux besoins de soins de la population. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant la révision de la nomenclature infirmière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69346

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6712